



Lille, le 25 novembre 2019

Communiqué de presse

L'Engagement pour le renouveau du bassin minier : les partenaires partagent les premiers résultats concrets sur le logement, le pouvoir d'achat et l'emploi.

Ce lundi 25 novembre 2019, l'ensemble des signataires de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) était réuni à Oignies. L'occasion de faire un point sur les premiers résultats concrets. Pour rappel, le 7 mars 2017, en présence du Premier ministre Bernard Cazeneuve, l'ensemble des collectivités publiques avait en effet partagé la volonté de transformer en 10 ans (2017-2027) ce territoire encore marqué par les conséquences économiques et sociales de l'arrêt de l'extraction du charbon et de la crise industrielle, pour améliorer les conditions de vie de ses habitants, et pour lui redonner de l'énergie, du mouvement, et de la fierté. Le comité de pilotage du 25 novembre a donc porté sur le bilan des 3 priorités d'actions identifiées : le logement, l'emploi et la création d'entreprises.

Ce comité de pilotage, le 5^e depuis la signature de l'ERBM, a réuni l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les 8 intercommunalités signataires, mais aussi les principaux partenaires institutionnels impliqués sur ce vaste territoire (Banque des territoires, EPF Nord-Pas de Calais, bailleurs sociaux...). Ils y ont examiné les premiers effets concrets sur la vie des habitants de leur travail partenarial, coordonné depuis 2 ans par le délégué interministériel pour le renouveau de ce territoire, Alain Neveü.

3 300 réhabilitations de logements déjà engagées

Près de 2 milliards d'euros seront mobilisés sur 10 ans, pour doubler le rythme de réhabilitation (thermique et de confort) des logements miniers parmi les plus énergivores de la région, et la rénovation des cités minières.

À ce jour, ce sont 3 300 réhabilitations de logements qui ont été réalisées ou qui sont en voie de l'être, dont 700 dans les 35 cités définies comme prioritaires.

Les bailleurs sociaux, Maisons et Cités et SIA Habitat, les signataires de l'ERBM et la Banque des territoires agissent de concert en faveur d'une économie nette de plusieurs dizaines d'euros mensuelles pour les locataires qui disposeront ainsi d'un logement de meilleure qualité et moins cher par le montant des charges qui baissent.

2019 est également l'année de démarrage des opérations de rénovation des cités minières qui se caractérisent par la place inédite qu'elles réservent à la concertation des habitants sur les futurs aménagements. Certains habitants bénéficient également d'un recrutement dans un parcours d'insertion, l'opportunité de remobiliser vers l'accès à l'emploi ceux qui en étaient le plus éloignés.

Saisir les opportunités d'insertion par l'emploi

Les investissements du programme de rénovation des cités minières sont une chance exceptionnelle de construire de vrais parcours d'insertion et d'accès à l'emploi durable pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Deux actions sont conduites : la coordination des acteurs et une communication plus active à l'attention de la population.

Le repérage des personnes est essentiel pour pouvoir les orienter vers les structures ou les chantiers d'insertion. Les enquêtes et les actions invitant les habitants à participer à la rénovation de leur cité offrent l'occasion de repérer des situations d'éloignement durable de l'emploi, en particulier les publics dits « invisibles », et de remobiliser les personnes ainsi repérées. La construction des actions correspondantes implique l'ensemble des acteurs : communes, bailleurs, structures d'action sociale, d'insertion et d'accès à l'emploi.

L'ensemble des possibilités juridiques et techniques est mobilisé : maximisation des clauses d'insertion, insertion par l'activité économique, formations préparatoires, périodes d'immersion en entreprises, formation en situation de travail... Les freins au retour à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, difficultés de logement...) sont examinés au cas par cas.

La Région Hauts-de-France active les dispositifs « Proch'emploi » et « Proch'Emploi Recrutement Entreprises » * pour faire le lien entre les demandeurs d'emploi et les employeurs qui peinent à recruter.

Par ailleurs, pour lever les freins à l'emploi et aider ceux qui travaillent ou cherchent du travail, la Région met à disposition de nombreuses aides (aide au transport, aide à la garde d'enfant, aide au permis de conduire ou encore dispositif de voiture à 2€/jour « En route pour l'emploi »). Elles s'appliquent aussi sur ce territoire et participent d'une dynamique globale et cohérente.

Ces actions pour l'emploi sont coordonnées avec l'ensemble des acteurs par les sous-préfets d'arrondissement et les conseillers régionaux co-présidents de chaque Service Public de l'Emploi Local (SPEL) sur les 4 arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes.

Les partenaires ont pris connaissance de témoignages de bénéficiaires de ces premières actions d'insertion et de retour à l'emploi, conduites par la Direccte, la Région, Pôle Emploi, les Départements ou les bailleurs en lien avec les communes et les entreprises.

À ce jour, le nombre de personnes qui ont intégré un parcours d'insertion sur le territoire a augmenté de 15 % par rapport à 2017.

Accompagner spécifiquement les allocataires du RSA vers l'emploi

Dans le cadre de la contractualisation avec l'État au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de l'ERBM, le Département du Nord a créé deux Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi à Douai et à Valenciennes. Les allocataires du RSA du Bassin minier y trouvent un accueil dédié dans des délais raccourcis et un coaching intensif de retour à l'emploi.

La journée du 14 novembre dernier, « Réussir Sans Attendre », s'inscrivait dans cette même lignée et préfigurait le futur Service Public de l'Insertion. Cette journée a permis, en étroite collaboration avec Pôle emploi, de recevoir simultanément 2 500 allocataires du RSA et de mobiliser 94 entreprises sur le Bassin minier.

Par ailleurs, sur la période 2019-2021, le Département du Nord consacre au Bassin minier plus de 19,5 millions d'euros pour l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'insertion professionnelle et pour la levée des freins au retour à l'emploi. Le Département du Nord propose également, via son dispositif Activ'Emploi, des aides disponibles en 48h pour faciliter la mobilité, la garde d'enfants ou encore l'accès au numérique.

Le département du Pas-de-Calais met en place auprès des bailleurs, dans le cadre de l'accord qu'il a conclu avec eux, une offre de service « clé en mains » destinée à faire des clauses sociales, non pas une contrainte, mais une opportunité de recrutement pour les publics dont il a la responsabilité. Pour cela, il fait clairement le choix des partenariats afin de faciliter l'insertion des publics en parcours vers l'emploi, et tout particulièrement des bénéficiaires du RSA.

Ce partenariat se matérialise par un renforcement de son action commune avec Pôle emploi, autour d'un « parcours gagnant pour recruter », qui propose aux entreprises locales un service dédié qui allie simplicité et réactivité. Il se concrétise également par le déploiement de « facilitateurs » supplémentaires, avec pour objectif de co-construire avec les entreprises des réponses de proximité, synonymes d'une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi d'insertion. Enfin, ce partenariat se caractérise par un lien fort avec les structures de l'insertion par l'activité économique, qui sont un des maillons du développement de l'emploi local.

Le département du Pas-de-Calais met ainsi à profit son expérience et la qualité de son partenariat au service des solidarités humaines et territoriales.

Faciliter la création d'entreprises génératrices d'emploi local

Ce comité a enfin examiné les premiers résultats du « bassin urbain à dynamiser », zone d'allègement fiscal pour les nouvelles entreprises installées sur le territoire de l'ERBM. Depuis son démarrage, ce dispositif a permis 328 créations d'entreprises qui représentent à la mi-2019 près de 500 créations d'emploi.

Une cheffe d'entreprise est ainsi venue témoigner de l'opportunité qu'a représenté cet allègement fiscal qui lui permet de réinvestir dans du matériel de qualité.

Forts de ces premiers résultats, les collectivités publiques signataires de l'ERBM et tous leurs partenaires se sont engagés à amplifier leurs efforts pour 2020 et 2021.

*

Proch'Emploi est un « circuit court » entre demandeurs d'emploi et employeurs créé par la Région. Les demandeurs d'emploi contactent le numéro vert dédié 0800 02 60 80. Les chargés d'information enregistrent leur demande et les informations liés à leur profil (formation, parcours, secteurs d'activité recherchés). Les demandeurs d'emplois sont ensuite recontactés et des propositions de solutions adaptées (emploi ou formation) leur sont faites.

Proch'Emploi Recrutement Entreprises est un dispositif d'accompagnement des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement. Son objectif : trouver des solutions innovantes aux entreprises confrontées à ces problématiques.

Ces dernières peuvent également contacter le 0800 02 60 80. Un rendez-vous dans l'entreprise est alors proposé afin d'établir un diagnostic RH complet, définir un plan d'action et trouver des solutions concrètes.

